



Titre  
Nom  
Adresse  
Domicile

## Votation du 30 avril sur la convention de fusion

Titre

Le 30 avril prochain, vous aurez à vous prononcer sur le rapport final relatif au projet de fusion des communes de Montreux et de Veytaux.

Une lourde responsabilité pèse sur vos épaules d'élus. Certes, en refusant ce texte, vous priveriez d'une certaine manière les citoyens de Veytaux du pouvoir de décider de l'avenir de leur commune. Et en adoptant le rapport final, vous défendriez la démocratie directe qui remet *in fine* ce pouvoir au peuple. Or, ce faisant, vous feriez également passer le message selon lequel, en votre âme et conscience, vous cautionnez la fusion. Pourtant, est-ce le cas ? Nous vous invitons à reconsidérer ce dilemme cornélien.

Le respect de la démocratie directe est, à notre avis, le seul argument factuel et objectif qui plaide en faveur d'une adoption de ce rapport. Néanmoins, nous ne pouvons ignorer que l'enjeu émotionnel lié à cette éventuelle fusion polarise les espoirs et les craintes de la population. À vous, élus de la population veytausienne, nous lançons un appel à une prise de recul. Car si le rapport se veut neutre, l'aspect affectif de son objet brouille les cartes et occulte le fait que la lecture de la situation repose sur une **confusion** entre deux niveaux de compréhension : **le niveau conjoncturel et le niveau structurel**.

Mettre cette différence en lumière sera peut-être de nature à éclairer autrement la réalité, et à proposer des arguments qui selon nous plaident en faveur d'un rejet de cette fusion. Le niveau **conjoncturel** se réfère à tout ce qui est **susceptible de changer** dans le courant d'une vie, que ce soit celle d'une personne, d'une commune ou d'un pays. Son registre est celui de **l'aléatoire, de l'accidentel, du changement**. Son horizon temporel est celui du **court terme**. Quant au niveau **structurel**, il concerne l'organisation fondamentale d'une société. Dans le cadre d'une fusion, son registre est celui de **l'irréversible**. Son horizon temporel est celui de **l'éternité**, à tout le moins **du très long terme**.

Quelques exemples pour illustrer notre propos : la Municipalité de Veytaux ne vous plaît pas ? Vous voterez donc pour d'autres personnes lors de la prochaine législature. En fusionnant, vos impôts baisseront ? Peut-être pour 2027, mais qu'en sera-t-il en 2028 ? La fusion avec Montreux pourrait-elle vous donner accès à des avantages sociaux, comme des logements subventionnés ? Un rapide survol du volet « aide au logement »<sup>1</sup> sur le site de Montreux montre qu'en date du 5 avril 2024, il n'y avait qu'un seul appartement subventionné référencé.

---

<sup>1</sup> [Commune de Montreux - Logements subventionnés vacants](#)

Vaut-il la peine de défendre la mort d'une petite structure qui fonctionne – notre commune – pour un unique logement subventionné à Clarens, sans que rien ne garantisse qu'un habitant de Veytaux puisse l'obtenir ? Tous les arguments en faveur d'une fusion reposent uniquement sur des **avantages conjoncturels**, c'est-à-dire susceptibles de changer au gré de l'évolution de la société, des finances, de la péréquation, de la géopolitique, d'une nouvelle pandémie, de l'orientation politique des autorités et de leurs priorités... Une seule chose reste certaine : sur le plan **structurel**, si elle fusionnait avec sa grande voisine, Veytaux n'existerait plus au niveau politique. Les 1000 habitants veytausiens perdraient leur voix au sein de nombreuses institutions intercommunales. Plus qu'une voix pour 27'000 veytausiens/montreusiens.

D'autre part, selon le site des défenseurs de la fusion il conviendrait pour les deux communes de passer du « concubinage » au « mariage » ! Ce projet d'avenir semble peu réjouissant pour les générations futures : un mariage Veytaux-Montreux a tout de celui de la baleine (26'700 habitants à Montreux) et du plancton (975 habitants à Veytaux). Et si « mariage » intercommunal il devait y avoir, ses conséquences seraient irréversibles – contrairement à ce qui se passe dans la vraie vie, où il est possible de divorcer.

Ainsi, le rapport final est un cas d'école : **un « oui » à la fusion revient à proposer à la population de Veytaux un suicide politique, présenté comme une solution structurelle à un supposé problème conjoncturel.**

Ne nous laissons pas séduire par le chant des sirènes, et gardons en tête les faits. En effet, malgré les opinions pro-fusions à l'origine du lancement du projet, le rapport d'étude du projet de fusion ne relève aucun problème dans la coexistence de deux communes indépendantes. Surtout, l'aspect financier n'est pas déterminant. L'unique argument qui avait été mis en avant à l'époque, et qui avait fait beaucoup de bruit, se trouve ainsi invalidé. Les finances veytausiennes se portent bien, même très bien. Peut-on en dire autant des finances de la commune de Montreux qui ne survit que grâce aux « cadeaux » en provenance des impôts sur les successions. Imaginons 2 années sans, qu'advient-il de notre grande voisine ?

Vous avez la capacité d'autodétermination et le libre-arbitre nécessaires afin de garantir le meilleur avenir possible pour notre commune, et nous nous en remettons désormais à votre décision.

Nous vous remercions de votre lecture attentive et vous adressons, Titre, nos salutations veytausiennes.

Pour le comité de 1843-Veytaux Chillon, Association contre la fusion :

Dominique Panissod  
Secrétaire

Aline Sandmeyer  
Caissier

Jean-François Pilet  
Président

Avî Cagin  
Membre

Claudine Balsiger  
Membre